

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2020

2/3 – CESSION A LA MEL – PARCELLE SITUEE RUE DU DOCTEUR CALMETTE

Dans le cadre des travaux de requalification de la rue du Docteur Calmette en « zone 30 » sur sa portion entre l'avenue du Maréchal Joffre et la rue du Maréchal Lyautey, la Métropole Européenne de Lille doit se rendre propriétaire d'une bande de terrain appartenant aujourd'hui à la Ville.

Le foncier concerné est une bande de terrain d'environ 131 m², située le long du stade Felix Peltier et correspondant à l'espace situé entre la clôture et les aires de stationnement (selon le plan annexé à la présente délibération).

Conformément aux dispositions de l'article L.3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, cette cession est consentie à la MEL dans le cadre de l'exercice de sa compétence voirie, le foncier en question est destiné à intégrer le domaine public de la MEL et ne nécessite donc pas de déclassement préalable.

Au regard de l'intérêt général du projet, cette cession est prévue à l'euro symbolique.

Compte tenu de la nature de cette transaction, aucune évaluation réglementaire n'est prévue par le service France Domaine.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- céder à l'euro symbolique la portion à détacher de la parcelle AM406, d'une contenance d'environ 131 m², à la Métropole Européenne de Lille,
- signer tous les actes et documents relatifs à cette opération et notamment l'acte authentique de transfert de propriété.